



Périgueux, le 6 novembre 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Mise en place d'une circulation alternée par feux sur le pont du Fleix entre la Dordogne et la Gironde à compter du 18 novembre

Construit dans les années 30 et constitué de 8 travées et 7 piles, supportant une chaussée de 4,80 mètres de large, le pont du Fleix, permet de franchir la rivière Dordogne et de relier les communes du Fleix (24) et Saint-Avit-Saint-Nazaire (33) via les routes départementales n°32<sup>E</sup>1 et n°130

Cet ouvrage présente aujourd'hui certaines fragilités qui ont conduit à limiter la circulation sur ce dernier à 12 tonnes. Le pont est classé 3 selon la nomenclature IQOA (ouvrage qui présente des désordres structurels). Le Conseil départemental de la Dordogne, qui assure la gestion de cet ouvrage, a diligenté un bureau d'études afin de calculer la portance de l'ouvrage.

Les conclusions de l'étude ont confirmé que l'ouvrage est compatible avec une circulation à 12 tonnes mais mettent en évidence une extrême fragilité des trottoirs et une étroitesse de la chaussée, qui ne permet pas le croisement des véhicules.

Face à ces conclusions, le Département de la Dordogne veut s'assurer que la limitation à 12 tonnes soit strictement respectée et veut empêcher toute circulation sur les trottoirs lors de croisements de véhicules, notamment poids lourds, qui fragiliseraient davantage l'ouvrage.

C'est la raison pour laquelle une circulation alternée par feux de part et d'autre de l'ouvrage va être mise en place afin d'éviter le croisement de véhicules, et que la voie de circulation sur l'ouvrage va être réduite à 3,50 m de large. En complémentent de ces mesures, la signalisation des itinéraires pour les véhicules supérieurs à 12 tonnes va être renforcées.

Ces restrictions entreront en vigueur dès le lundi 18 novembre.

Les itinéraires de déviation pour les véhicules de plus de 12 tonnes sont les suivants :

Côté Dordogne, l'itinéraire de déviation pour les véhicules de plus de 12 tonnes empruntent les routes départementales n°4 et 32 entre Gardonne et le Fleix, via Bourg d'Abren.

Côté Gironde, l'itinéraire de déviation emprunte les routes départementales n° 936<sup>E</sup>6 et n°936 depuis Sainte-Foy-la-Grande en direction de Gardonne, afin de rejoindre l'itinéraire de déviation précité, côté Dordogne.

En parallèle, le Département de la Dordogne mène une étude de faisabilité afin d'étudier le rehaussement de la capacité de l'ouvrage à 19 tonnes. Les résultats de cette étude seront connus début 2025.

Afin de réaliser des investigations complémentaires, le pont sera fermé à la circulation de tous les véhicules les 14 et 15 novembre. La déviation pour tous les véhicules pendant ces deux jours sera la même que celle pour les + de 12 tonnes (détaillée ci-dessus)

Dans l'attente, les usagers sont invités à adapter leurs itinéraires.